

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **23 février 2009**

Décision n° **B-2009-0680**

commune (s) : Saint Fons

objet : Quartier de l'Arsenal - Requalification des espaces extérieurs résidentiels Alliade habitat - Marché public pour la maîtrise d'œuvre d'infrastructures et d'espaces urbains - Autorisation de signer un avenant

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 16 février 2009

Compte-rendu affiché le : 24 février 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Darne J., Da Passano, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Sécheresse (pouvoir à M. Crédoz), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin.

Absents non excusés : MM. Calvel, Barge, David G..

Bureau du 23 février 2009**Décision n° B-2009-0680**

commune (s) : Saint Fons

objet : **Quartier de l'Arsenal - Requalification des espaces extérieurs résidentiels Alliade habitat -
Marché public pour la maîtrise d'œuvre d'infrastructures et d'espaces urbains - Autorisation de
signer un avenant**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et
renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 12 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 1998-3545 en date du 21 décembre 1998, le conseil de Communauté a autorisé la signature d'un marché public de prestations intellectuelles pour la maîtrise d'œuvre d'infrastructures et d'espaces urbains à Saint Fons, quartier de l'Arsenal pour la requalification des espaces extérieurs résidentiels Alliade habitat. Ce marché a été notifié sous le numéro 99 0683 D, le 15 mars 1999, à l'entreprise Tanant devenue TN Plus, pour un montant de 489 971,14 € HT, soit 586 005,48 € TTC.

Cette opération s'est inscrite dans le cadre d'une concertation globale liant espaces extérieurs et bâti Alliade habitat. La suspension des échanges avec les habitants sur le projet de réhabilitation, de mi-2001 à 2003, a entraîné de fait un gel du projet urbain. La reprise de la concertation en 2003 a nécessité :

- de nouvelles réunions techniques de reprise en main du projet (internes Communauté urbaine, avec le bailleur, etc.),
- de nouveaux échanges et de nouvelles validations avec la Commune,
- de nouvelles réunions de concertation avec les habitants.

Compte tenu de la prolongation de la mission de maîtrise d'œuvre qui a démarré en 1998, à la suite d'aléas intervenus tant au niveau de la conception que dans le cadre du chantier, c'est sur l'ensemble des éléments de la mission du marché de maîtrise d'œuvre que porte la proposition de rémunération complémentaire de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 21 000,00 € HT, soit 25 116,00 € TTC, porterait le montant total du marché à 510 971,14 € HT, soit 611 121,48 € TTC, soit une augmentation de 4,29 % du montant initial du marché.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit projet d'avenant ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer un avenant n° 1 au marché n° 99 0683 D conclu avec l'entreprise Tanant devenue TN Plus pour la maîtrise d'œuvre d'infrastructures et d'espaces urbains à Saint Fons, quartier de l'Arsenal pour la requalification des espaces extérieurs résidentiels Alliade habitat. Cet avenant, d'un montant de 21 000,00 € HT, soit 25 116,00 € TTC, porte le montant total du marché à 510 971,14 € HT, soit 611 121,48 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 0057.

3° - La somme à payer sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - compte 231 510 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 février 2009.